

GROUPES DE PAROLE DE PARENTS (CLUBS PARENTS, DÉBATS, ...)

Le groupe de parole répond à un besoin des parents d'échanger et de partager leurs expériences dans l'objectif de renforcer ou de retrouver confiance. On s'y réfère dans l'échange, à ses propres ressources ainsi qu'à celles de chacun des membres du groupe et non plus seulement à l'opinion des experts.

Il n'y est pas question de réponses toutes faites, mais de partage des difficultés, d'échange entre pairs, de co-construction de solutions. Ces groupes permettent d'échapper à l'isolement, de rompre le silence, de s'ouvrir sur les autres et de bénéficier de leur expérience.

Au fil des séances, les parents vont découvrir qu'ils partagent les mêmes rôles, les mêmes situations, les mêmes intrigues. Le sentiment d'anormalité va disparaître « c'est comme chez nous finalement ! ». Alors, cet échange et cette impression de se reconnaître dans l'expérience de l'autre, permettent d'effacer la sensation de ne pas être à la hauteur, d'avoir « raté » quelque chose, réconfortent et redonnent confiance.

La création d'un groupe de parole de parents nécessite une réflexion et une formalisation préalable à la mise en œuvre de l'action.

1- DIAGNOSTICS, OBJECTIFS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Le diagnostic et les objectifs de l'action s'élaborent en fonction du contexte et à partir des expressions suivantes :

- Les besoins des parents (exprimés directement ou repérés par des professionnels, associations, élus, ...)
- Les motivations, les finalités et les objectifs des promoteurs de l'action en convergence avec celle des parents.

La formulation des indicateurs d'évaluation de la réussite du projet se fait en parallèle à celle des objectifs opérationnels.

2- LE CADRE

Les objectifs formalisés, **le cadre devra être posé à partir de choix** concernant :

- **Le public visé** : ouverture tout public ou public spécifique,
- **Groupe ouvert** (participation ponctuelle) **ou groupe fermé** (engagement dans la durée),
- **L'animateur** : bénévole (formé ou non), parent, professionnel (de quelle profession), seul ou en co-animation,
- **Le lieu** identifié sur le territoire (centre social, local communal ou associatif, école, ...) :
 - Favorisant et sécurisant (proche du domicile),
 - Défavorisant (crainte de stigmatisation, recherche de l'anonymat),
- **Sans thème ou avec thème** :
 - Choisi par l'animateur,
 - Choisi par les parents,
 - Programmé à l'avance ou choisi de séance en séance,

- 3- **Les horaires et le rythme** : en prenant en compte les contraintes des parents (ce choix induira fortement le public),

4 LES MOYENS

Les moyens à mettre en œuvre pour le déroulement du projet et nécessaire à la vie du groupe seront précisés :

- **La communication** (choix des supports et du message, conception, mode de diffusion : lieux, rythme, relais (groupe ou institution, ...) en gardant bien à l'esprit les objectifs de l'action et le public ciblé,
- **L'utilisation ou non de support d animation** : jeu, film, livre, émission de télévision, article de presse, compte-rendu de la rencontre précédente...
- **La participation ou non d'un intervenant**, lequel, ses modalités d intervention (exposé, animation du débat, questions/réponses...),
- **Les règles de fonctionnement du groupe** (écrites ou verbales), par exemple: le respect de la parole de chacun, le non jugement, la confidentialité, l'anonymat. La diffusion de ces règles devra être faite à chaque nouveau participant. Un temps devra leur être consacré en début de cycle. (exemple : les Parenthèses à Saint Avé dispose d'une charte).

Un budget prévisionnel annuel sera établi en fonction des moyens nécessaires :

- Intervenants,
- Supports d'animation,
- Formation ou supervision des animateurs,
- Communication,
- Convivialité,
- ...

Le partenariat sera activé à différentes phases en fonction des objectifs du groupe de parole :

- Lors de l'élaboration du projet : retour d'expérience, contribution à la réflexion, collaboration à la mise en œuvre du projet,
- Repérage d'intervenant,
- Diffusion de l'information et mobilisation des parents,
- ...,

5 L'ÉVALUATION :

- Va mesurer l'atteinte des objectifs en fonction **des indicateurs de réussite posés préalablement à l'action** :

Exemple :

- Nombre de séances,
- Variété des thèmes abordés en fonction des besoins repérés par les parents,
- présence des parents, fidélité, présence des pères,
- degré de satisfaction des participants, des animateurs, des intervenants, ...
- respect du cadre (existence de règles de fonctionnement),
- adéquation du lieu,
- adéquation des thèmes (les plus et les moins appréciés,
- composition des familles,
- création de lien social (intégration de nouveaux habitants par exemple),

- orientation vers d'autres prises en charge,
- vicacité et effectivité du partenariat,
- ...

- Un **support** est-il prévu à l'avance (questionnaire écrit, bilan à chaud systématique formalisé à chaque séance ou à la fin du cycle, comptage du nombre de participants, ...),
- Est elle sollicitée par des partenaires ou les institutions porteuses du projet ?
- Date des bilans prévus (approximativement)

Il sera également important de noter si **le groupe de parole produit d'autres effets** :

- Organisation de formation,
- Mise en œuvre de documentation,
- Passage de relais vers d'autre mode d'intervention (orientation vers d'autres professionnels, d'autres structures),
- Réflexion sur d'autres projets complémentaires ou d'approfondissement.